

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **56 (1920)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

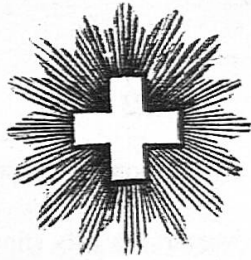
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LVI^{me} ANNÉE

N^o 6
Série B



LAUSANNE
7 février 1920

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers : Syndicat des maîtres des Ecoles secondaires et professionnelles de La Chaux-de-Fonds.* — **TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS :** *La réorganisation de la S. P. V.* — **PARTIE PRATIQUE :** *Examens d'admission aux Ecoles normales vaudoises.* — *Pour les petits : La pomme de terre.* — *Vocabulaire : les mots à circonflexe.* — *Arithmétique, degré moyen : La tonne.* — *Matériaux pour l'éducation morale et civique : Georges Clemenceau (suite et fin).* — *Pensée.*

CHRONIQUE VAUDOISE

La Commission des Vingt, de la S. P. V., s'est réunie pour la seconde fois, à Lausanne, le dimanche 18 janvier. Après avoir achevé l'étude des chapitres traitant de la situation matérielle du corps enseignant, elle a abordé celle des *Programme et Méthode* et de la partie *administrative*. Deux sous-commissions ont été nommées. L'une, composée de MM. Chantrens, Chessex et Jaquet, rapportera sur la question *Programme et Méthode*; l'autre, composée de MM. Tissot, Ravussin et Cornaz, étudiera la question : *Administration*.

Dans une troisième et dernière séance, la Commission des Vingt examinera les deux rapports actuellement en préparation, puis l'Assemblée des délégués sera convoquée tôt après pour prendre connaissance des propositions et vœux de la dite Commission au sujet de la révision de la loi. A. R.

Epidémies. — Un certain nombre de classes — dans la région de La Côte et ailleurs — ont dû être fermées pour cause de grippe.

La fièvre aphteuse, d'autre part, a amené un préfet à demander au Département la suspension des cours complémentaires dans un de nos districts.

Il est permis de douter de l'efficacité de cette mesure, quand on sait que les jeunes vachers qui sont astreints à ces cours ont toute liberté de se rencontrer — et ils ne s'en font pas faute — dans les écuries ou dans leurs chambres... A. R.

Allocations supplémentaires. — Dans sa séance du 27 janvier, le Grand Conseil a adopté, comme supplément d'allocation pour 1919 au corps enseignant primaire et secondaire, les chiffres proposés par la Commission nommée à cet effet (rapporteur M. Schopfer), soit fr. 500 aux mariés et fr. 335 aux célibataires habitant Lausanne; fr. 400 aux mariés, et fr. 270 aux célibataires habitant hors

Lausanne. Le projet du Conseil d'Etat portait respectivement : fr. 400 — 270 ; et fr. 300 — 200.

Les communes sont tenues de verser les dits suppléments avant le 15 février prochain.

La Commission, insuffisamment renseignée, propose de surseoir à toute décision au sujet des allocations pour 1920. A. R.

CHRONIQUE GENEVOISE

Du dernier **rapport de gestion du Conseil d'Etat**, nous tirons diverses informations intéressantes concernant les écoles enfantines et primaires.

Afin d'initier et d'intéresser les maîtresses des *écoles enfantines* de Genève aux travaux scolaires des autres cantons, M. Malche, directeur de l'enseignement primaire, les a réunies en conférence et leur a exposé, avec documents et pièces à l'appui, les observations qu'il a faites au cours de ses visites aux écoles enfantines de Locarno et de Bellinzona.

Cette causerie a atteint son but ; elle a fait réfléchir ; elle a été le sujet de commentaires et de discussions ; elle a provoqué des observations nouvelles et a été la cause d'un élan vers le mieux.

* * *

Les 6^{me} et 7^{me} années primaires ont assisté avec un très vif intérêt aux représentations d'*Athalie* que le théâtre de la Comédie avait organisées à leur intention. Le succès de cette tragédie classique, précédée seulement de quelques mots d'explication, fournit un argument de plus à ceux qui pensent que rien n'est trop excellent pour l'enfance. Sans doute, les élèves ont compris à leur manière ce chef-d'œuvre de l'art classique, mais ils en ont vivement senti la grandeur et ont applaudi à tout rompre.

Diverses classes ont donné des *soirées théâtrales et musicales* ; quelques-unes les avaient préparées dans la plus touchante collaboration, le maître faisant la pièce, les élèves peignant les programmes ; le tout gravitait autour des leçons de français, de dessin, ou même d'arithmétique.

Il faut signaler aussi la création de petits *orchestres scolaires* qui introduisent à l'école primaire le goût de la musique instrumentale.

* * *

A la suite d'une enquête sur les connaissances des jeunes filles en matière d'*instruction civique*, il a été décidé de prendre dix heures en faveur de cette branche, sur le programme des leçons de choses et des causeries morales en 6^{me} et 7^{me} années. Cet enseignement, sous forme d'entretiens familiers, est tout indiqué à l'heure où la place de la femme prend toute son importance dans la vie nationale.

D'autre part, un enseignement de *gymnastique* a été organisé pour les jeunes filles des écoles rurales. Les classes de filles de l'agglomération urbaine en bénéficiaient depuis longtemps, mais ce n'était pas le cas pour celles de la campagne. Cette lacune est aujourd'hui comblée. Après une démonstration pratique faite dans toutes les écoles rurales par l'inspecteur de gymnastique, en présence d'un représentant de la Municipalité, l'enseignement simultané aux garçons et aux filles a été adopté et l'on a déjà pu constater les avantages de cette façon de procéder.

* * *

Le Département de l'Instruction publique a créé des *classes dites auxiliaires* destinées aux élèves de 1^{re} année qu'une circonstance indépendante de leur volonté empêche de suivre régulièrement le programme. Ces classes soulagent les classes normales et permettent, d'autre part, grâce à des moyens d'enseignement un peu plus coûteux et bien appropriés, de faire accomplir de grands progrès aux élèves jusque-là retardés. Leur but est de récupérer le plus d'enfants possible, à la fin de l'année, pour les remettre en 2^{me} normale. Tous les élèves de cette 1^{re} année auxiliaire ont été choisis après un examen psychologique très approfondi, portant sur les grandes fonctions mentales et les principales aptitudes scolaires. Cet examen fournit d'utiles indications pour le travail de Mmes les maîtresses de classe qui ont été spécialement préparées à leur tâche.

On a renoncé, en revanche, à ouvrir une classe pour enfants d'ouïe faible et une autre pour ceux qui parlent insuffisamment le français, une enquête préalable ayant prouvé que ces enfants sont fort peu nombreux et trop dispersés dans l'agglomération pour pouvoir être réunis en un seul point.

* * *

Un organe central de documentation et de recherches a été créé au Département, sous le nom d'*Archives scolaires et bureau d'informations pédagogiques*. Ce service, confié à notre collègue, M. E. Duvillard, a déjà été très utile en diverses circonstances, notamment lors de la création des classes auxiliaires de première année. Il sera pour le Département et, plus particulièrement, pour l'enseignement primaire, ce qu'est le bureau technique dans toute exploitation importante; il étudiera toutes les possibilités de réforme en matière de méthodes, fournira des indications psychologiques, et établira, en un mot, la liaison entre les études scientifiques sur l'enfance et la pratique de l'éducation. R.

Société pédagogique genevoise. — Mercredi soir 21 janvier, la Société pédagogique genevoise a tenu, dans la salle des conférences de l'Institut J.-J. Rousseau, une séance qui portait à son ordre du jour une communication de M. Du Pasquier, directeur de l'École Tœpffer, sur les idées de M. le Dr Barth touchant la *réforme de l'enseignement secondaire*. On sait que le Dr Barth, directeur de l'École supérieure des jeunes filles de Bâle, a été chargé par le Conseil fédéral de lui présenter un rapport sur cette question, en vue d'une révision du règlement et du programme des examens de maturité.

M. Du Pasquier a su rendre très clair un sujet qui, par lui-même, est assez complexe. Dans un langage sobre et élégant, il a fait l'historique de la question de la maturité en Suisse et des mouvements d'idées qui ont fait éclore soit les projets successifs, soit les règlements et programmes adoptés par le Conseil fédéral. Il a, en particulier, montré, d'après le rapport de M. Barth, que si le règlement fédéral de 1906 sur la maturité médicale, actuellement en vigueur, maintient le latin obligatoire, c'est à la demande du corps médical suisse, qui s'est prononcé à la presque unanimité dans ce sens, tandis que la Commission fédérale de maturité avait présenté au Conseil fédéral un projet, qui admettait, à côté de la maturité classique, une maturité moderne ou réelle, sans grec, ni latin. pouvant conduire aussi en médecine.

Les conclusions du rapport de M. Barth, auxquelles M. Du Pasquier se range, admettent trois types d'école comme pouvant préparer pour les études médicales : le gymnase classique, avec grec et latin ; le gymnase de langues modernes, avec latin dans les trois classes inférieures ; le gymnase mathématique et scientifique, sans grec ni latin. Mais d'autres types pourront être aussi admis, tels que celui, appelé par M. Barth « gymnase réal », qui aurait pour caractéristiques le latin et les mathématiques.

Dans la discussion qui a suivi le très intéressant exposé de M. Du Pasquier, M. W. Rosier, membre de la Commission fédérale de maturité, a dit que l'on peut espérer que la question depuis si longtemps en suspens recevra une solution acceptable pour tous. D'une part, l'Ecole polytechnique désire que les écoles et gymnases scientifiques conduisant à cet établissement accordent une part plus grande que jusqu'ici à la culture littéraire. D'autre part, il est à croire que le corps médical acceptera que le gymnase mathématique et scientifique, sans grec ni latin, puisse préparer aussi pour les études de médecine, s'il a la garantie que la culture littéraire y sera renforcée. Le but est d'établir plusieurs types de gymnases parallèles, conduisant tous aux différentes Facultés universitaires et à l'Ecole polytechnique fédérale.

M. le professeur Hochstætter, président de la Société, qui dirigeait le débat, a mis en relief les contradictions et les conséquences bizarres de la situation actuelle, provoquées par l'existence simultanée de la maturité fédérale et des maturités cantonales pour réguliers et pour externes, et auxquelles il faudrait remédier par l'établissement d'un régime plus logique et plus uniforme.

Enfin M. le professeur Bovet a proposé que la Société pédagogique genevoise se prononce, d'une manière générale, en faveur des thèses du D^r Barth, ce qui paraissait d'ailleurs être l'avis de l'assemblée. Toutefois, vu l'importance de la question, il a été décidé d'en reprendre la discussion dans la prochaine séance,

R.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

† **Emile Amez-Droz.** — Des funérailles imposantes, telles qu'on n'en vit pas souvent au Val-de-Ruz, ont eu lieu jeudi 8 janvier à Dombresson : on rendait les derniers devoirs à E. Amez-Droz, instituteur à Villiers, doyen du corps enseignant de son district, et secrétaire du Comité central de la S. P. N., dont la grande activité vient d'être brusquement tranchée par une attaque foudroyante d'apoplexie.

Né en 1854 et breveté en 1873, E. Amez-Droz remplit les fonctions d'instituteur d'abord à Boudry pendant 6 ans, ensuite à Dombresson pendant 10 ans, puis enfin à Villiers, son village natal et commune d'origine. C'est à ce paisible milieu rustique, qui convenait à son tempérament, calme et réservé, qu'il consacra 30 années de sa vie, jusqu'au moment, où la grande faucheuse le reprit en pleine activité, tel un soldat tombant dans la tranchée. Le défunt remplissait en effet de multiples fonctions en marge de sa tâche officielle, et il n'était point de secrétariat qui ne lui fût confié. On peut dire que sa vie ne fut qu'un long labeur vaillamment accepté et dignement accompli.

Dans la vaste nef du vieux temple paroissial qu'emplissaient quelque 500 personnes la cérémonie impressionna vivement l'auditoire : Devant le cercueil qui disparaît sous les fleurs, M. Perret-Gentil, pasteur de la paroisse indépendante, dans une oraison d'inspiration élevée, rendit un hommage respectueux et bien mérité au christianisme vivant et sans ostentation du défunt et mit en relief les multiples services qu'il rendit au sein de son Eglise.

M. Camille Favre, président de commune, en quelques phrases énergiques et senties, se fit l'interprète des autorités et de la population tout entière de Villiers, pour assurer la famille Amez-Droz de la sincère et profonde reconnaissance de tous à l'égard de celui qui, pendant plus de 30 ans, fut la cheville ouvrière infatigable de cette commune.

M. Ch.-Ad. Barbier, inspecteur scolaire, parla ensuite au nom du Département de l'Instruction publique ; dans un discours de noble inspiration et de pieuse reconnaissance, il souligna le rôle éminemment utile que remplit E. Amez-Droz durant sa longue carrière pédagogique, et il le fit avec d'autant plus de conviction et d'amour qu'il a été lui-même l'élève du défunt à Boudry, puis son collègue et enfin son inspecteur ; la péroraison, qui toucha les cœurs, laissera un souvenir profond et béni.

Après l'exécution d'un chant par les élèves du collège de Villiers sous la direction de M^{lle} Feller, institutrice, M. Hoffmann, président central de la S. P. N. exprima en termes touchants et sentis la reconnaissance de cette autorité et du corps enseignant neuchâtelois à l'égard de celui qui, pendant plus de 20 ans, remplit les fonctions de secrétaire du Central, et cela avec une fidélité et une conscience exemplaires.

M. Paul Favre, instituteur à Valangin, et vice-président de la section pédagogique du Val-de-Ruz, se fit l'interprète de ses collègues pour exprimer les vifs regrets ressentis par la perte du doyen de la section, du vieux président ; dont la fidélité aux conférences était proverbiale, et qui, durant de longues années conduisit la petite barque dans les bons comme dans les mauvais jours.

Encore un chœur exécuté par le corps enseignant du district, et c'est fini : la foule, fortement impressionnée, s'écoule...

Et celui qui écrit ces lignes ne veut pas laisser se refermer la tombe sans dire à son vieux compagnon de route : « Emile Amez-Droz, tu fus un modeste, mais un vaillant travailleur et un noble cœur ; que ton exemple me serve ! Je te dis, non : Adieu ! Mais : Au revoir !

Communiqué par H. L. G.

E. Rd.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Mutualité scolaire de Delémont. — Elle a eu sa treizième assemblée annuelle à l'Hôtel de ville, le 18 janvier, sous la présidence de M. Joseph Guéniat, instituteur.

Au 31 décembre, la mutualité scolaire comptait 375 membres actifs, soit 330 à Delémont, 39 à Courtételle et 6 à Soyhières. Pendant l'exercice 1919, il a été payé 60 bons de maladie pour une somme de fr. 1061,20. Il a été remboursé

49 carnets d'épargne par fr. 1415,50. La fortune de l'association s'élève à fr. 11 027,60, soit fr. 802,85 au fonds de réserve; fr. 2026,68 au fonds de maladie, et fr. 8198 fr. 07 au fonds commun d'épargne.

Le Comité a été réélu pour une nouvelle période. Le rapport général rend hommage au corps enseignant qui recueille les cotisations des membres. Il est regrettable que le village de Courroux ne fournisse aucun mutualiste.

H. GOBAT.

Loi sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes. — C'est le 27 janvier que le Grand Conseil bernois a adopté à l'unanimité des membres présents le projet de loi qui sera soumis le 21 mars à la votation populaire. Les lecteurs de l'*Educateur* connaissent l'économie générale du projet tel qu'il se présentait après la première délibération du Grand Conseil.

La deuxième délibération a amené quelques améliorations qui ne sont pas à dédaigner. La subvention allouée par l'Etat à la Caisse d'assurance des instituteurs s'élèvera, à partir du 1^{er} janvier 1920, au 5 % des traitements assurés.

Pour l'année 1919, l'Etat versera au corps enseignant des écoles primaires et moyennes une indemnité supplémentaire de vie chère de fr. 400 par instituteur marié et de fr. 200 par institutrice ou par instituteur célibataire. Les veufs et divorcés qui ont ménage en propre sont assimilés aux fonctionnaires mariés. Il est prévu des suppléments de fr. 50 à fr. 150 pour les institutrices ou les instituteurs célibataires qui ont des charges de famille. Les instituteurs et institutrices ne faisant pas partie de la Caisse d'assurance recevront une pension de retraite d'au moins fr. 1200.

Le devoir du corps enseignant et des amis de l'école est de travailler avec foi et enthousiasme à l'acceptation du projet de loi. Les traitements du corps enseignant primaire seront payés moitié par l'Etat, moitié par les communes dans l'ensemble du canton. Mais il est entendu que les communes ayant des charges contributives élevées seront déchargées sur le compte des communes plus favorisées. C'est là un principe de justice distributive qui aura l'assentiment de tous les citoyens obligés de reconnaître que la misérable situation financière du corps enseignant bernois exige une prompte et salutaire amélioration. A l'œuvre donc et que chacun dans sa sphère travaille au salut de tous.

H. GOBAT.

DIVERS

Syndicat des maîtres des Ecoles secondaires et professionnelles de la Chaux-de-Fonds. — Il vient de se constituer à la Chaux-de-Fonds un « Syndicat des maîtres des Ecoles secondaires et professionnelles ». Dans une lettre qu'ils nous adressent, les intéressés en justifient la formation comme suit :

« Les professeurs de notre ville souffraient depuis longtemps de leur manque d'union et de leur isolement, chaque école vivant de sa vie propre sans s'occuper de ce que faisaient les autres établissements d'instruction. Il va de soi qu'une situation pareille était préjudiciable à l'école autant qu'aux maîtres; le syndicat qui vient de se créer met fin à cette anomalie, et l'on peut fermement espérer

que tout en défendant les intérêts de ses membres, il aura une action bienfaisante pour le développement et le perfectionnement des méthodes pédagogiques.

» En effet, les statuts du nouveau règlement prévoient : d'une part, l'organisation au point de vue professionnel des maîtres des Ecoles secondaires et techniques de notre ville, et stipulent, d'autre part, que cette organisation s'intéressera vivement à toutes les questions scolaires. »

Comme on le voit, le but de cette nouvelle association ne diffère en rien de celui que poursuivent un peu partout les sociétés pédagogiques existant chez nous. La différence se manifeste dans les moyens d'action de dernière instance; ceux qui sont prévus tout d'abord sont : a) documentation; b) causeries; c) requêtes et pétitions; d) presse; e) entrevue avec l'autorité. Puis viennent : f) abandon volontaire de fonctions non rétribuées en guise de protestation; g) entr'aide financière par prestations extraordinaires; h) grève partielle ou complète.

Ce dernier moyen ne sera utilisé que si les quatre cinquièmes des sociétaires y souscrivent.

Société suisse d'hygiène scolaire. — Le Comité de la Société suisse d'hygiène scolaire se voit obligé à son très grand regret de suspendre la publication de sa revue *Jugendwohlfahrt* et de son supplément, la *Revue suisse romande d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance*, et de concentrer tout son effort dans la publication de ses *Annales*, qui paraîtront désormais en deux ou trois fascicules.

Les membres de la Société pourront désormais recevoir le nouveau périodique *Pro Juventute*, rédigé dans les trois langues nationales par les soins de la « Fondation pour la jeunesse », et cela au prix de faveur de fr. 5.

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

La réorganisation de la S. P. V.

Il ne faut plus le cacher, il y a parmi les membres de la S. P. V. un sourd mécontentement. Déjà de nombreux articles ont trouvé place dans ce journal qui critiquaient souvent violemment notre association. Nous ne voulons pas répondre à ces mécontents; d'autres, plus qualifiés, l'auront fait avant nous, mais nous voulons essayer de trouver quelques moyens de remédier à un état de choses qui ne peut plus durer.

Dire que la S. P. V. n'a rien fait pour améliorer la situation matérielle et sociale de ses membres est inexact. Des chiffres déjà cités prouvent le contraire. Cependant, elle aurait pu faire davantage et, si elle ne l'a pas fait, à quoi cela tient-il? Cela tient à une multitude de raisons. En premier lieu, croyons-nous, cela vient de l'inertie de ses membres. Si l'on veut critiquer, commençons par nous examiner nous-mêmes et demandons-nous ce que nous avons fait pour la S. P. V. Les réponses seront plutôt tristes. Que d'indifférents! que d'aigris! que de pessimistes! Quel manque de confiance! quel manque de solidarité! On entre dans la S. P. V. pour faire comme les autres et l'on ne s'en occupe pas, à quelques honorables exceptions près. Résultats : La S. P. V. est inerte, elle languit, elle se traîne, elle boite des deux pieds.

Et puis les membres de la S. P. V. ne se connaissent pas ; ils se voient de loin ou bien tous les trois ans dans un congrès où l'on pense à tout autre chose qu'à chercher à se connaître, à se comprendre et à s'aider.

Cela tient aussi à l'organisation de la S. P. V., qui est trop vieille. Il faut marcher avec les idées et aujourd'hui une revision des statuts s'impose. Voyons rapidement les transformations que l'on pourrait y apporter.

1. Il nous faut aujourd'hui une association solide, vivante, courageuse et nettement professionnelle.

2. Le but principal de la S. P. V. doit être l'amélioration de la situation économique, juridique et sociale de ses membres.

3. Tous les membres du corps enseignant vaudois sans distinction de sexes, ni de partis politiques doivent en faire partie. Les défectifs sont des gens pour qui la solidarité est un vain mot et leur nom doit être connu de tous.

4. Dans tous les organes de la S. P. V., nous aimerions voir une représentation équitable des différentes situations : mariés, célibataires, institutrices ou instituteurs de la ville, de la campagne ou de la montagne.

5. Nous croyons excellent d'établir la séparation absolue des pouvoirs, l'assemblée générale et l'assemblée des délégués étant le pouvoir législatif, le comité central le pouvoir exécutif responsable.

6. L'assemblée générale est la plus haute autorité de la S. P. V. Elle se rassemble au moins une fois par an et nomme elle-même son bureau. Il en est de même de l'assemblée des délégués des sections.

7. Le comité central doit être réélu en deux séries et non plus en bloc, ce qui amène trop de retard dans le travail.

8. La question d'un secrétaire permanent est à l'ordre du jour. Ce serait l'idéal, disons-le carrément. Cependant, après y avoir réfléchi, nous croyons cette innovation impossible au sein de la S. P. V. pour les raisons suivantes : Trouvera-t-on un secrétaire permanent qui puisse nous satisfaire aux points de vue politique, juridique et pédagogique ? Qui le nommera ? Où le prendra-t-on ? Comment le recevra-t-on ? Une solution meilleure, nous semble-t-il, serait d'adjoindre au comité cantonal un avocat-conseil qualifié chargé de la défense des intérêts juridiques de tous nos membres et pouvant nous renseigner exactement.

9. Nous aimons l'*Educateur* et nous voulons le soutenir et le développer si possible, mais il faut à la S. P. V. un bulletin mensuel qui permettra au C. C. de renseigner ses membres mieux qu'aujourd'hui¹.

10. Il faut à notre association de la vie et surtout plus de discipline. Des sanctions devront être proposées contre ceux qui n'obéiraient pas aux statuts adoptés.

Voici quelques idées personnelles que nous soumettons à nos camarades de la S. P. V. Nous croyons qu'une réorganisation s'impose et nous espérons que la S. P. V. sortira grandie et forte de cette transformation.

G.-H. CORNAZ.

¹ Le Comité de la S. P. V. dispose actuellement dans l'*Educateur* de toute la place qu'il veut bien revendiquer pour cela. (Réd.)

PARTIE PRATIQUE

EXAMENS D'ADMISSION AUX ECOLES NORMALES

(Canton de Vaud, avril 1919.)

Orthographe. (Garçons.)

LE PIGEON, L'HIRONDELLE ET LE MOINEAU.

Le pigeon, l'hirondelle et le moineau ne sont pas vassaux de l'homme par droit de conquête ; seulement ils aiment à vivre dans les bâtiments qu'il a édifîés et y accourent à l'envi, comme s'ils étaient faits pour eux. Ils l'enchantent des grâces variées de leur vol, de leurs chants et de leurs couleurs : car le pigeon plane avec élégance et avec noblesse, il déploie au soleil les richesses de sa robe nuancée de mille reflets. La douce et timide hirondelle, au vêtement plus sévère, comme il convient à une exilée, file, s'égare et disparaît dans l'air ; elle va au loin pour nous préparer à la perdre ; elle vient de loin pour nous consoler par l'idée de la revoir. Elle ne sait que se plaindre : son murmure inquiet ressemble à des pleurs ; elle annonce la pluie et elle annonce le deuil de l'année, le retour de la bonne saison ; elle porte sur ses ailes noires le calendrier du laboureur. Le moineau, habillé comme un simple paysan, pauvre mais robuste, de bonne humeur et tout dispos, le moineau vif, indiscret, curieux, pétulant, vole, sautille, bondit au milieu de nos troupeaux et de nos enfants ; il babille, il siffle, il porte partout la gaité. Libre habitant du toit domestique où il paie sa bienvenue en plaisir, on lui doit tout ce qu'il dérobe, on lui donne tout ce qu'il demande ; mais il le sait si bien qu'il ne manque jamais, quand la neige couvre la terre où dorment les semences que nous lui avons confiées, de venir frapper du bec, avec un air résolu, à la vitre de la salle à manger pour réclamer les miettes du festin.

CHARLES NODIER.

(Filles.)

Le feu de bois est l'animateur de la maison pendant l'hiver, l'enchanteur de l'ennui qui coule des jours sans soleil et sans azur. Sa voix gazouillante donne de la douceur au silence des chambres ; ses clartés inégales sont comme de brusques et capricieux regards qui se posent sur nous, puis nous quittent. Il a suffi que quelqu'un dans la maison parlât de lui, déclarât qu'il serait peut-être temps de l'appeler, pour que la tristesse qui commençait à s'allonger sur notre âme, à la pensée du long hiver, devint douce et presque agréable. Le jour où l'on nous a dit : « Le feu est fait, vous le trouverez dans telle chambre, dans la salle d'en bas », nous avons descendu l'escalier avec une sorte d'allégresse ; et, quand nous l'avons vu, nous avons eu un peu ce même mouvement de joie que nous donne le retour d'un ami. Jusqu'à lui nous vivions éparpillés dans la maison. Chacun restait enfermé chez soi ; nos conversations étaient brèves, quelconques ; nous n'avions pas d'endroit où il nous eût été agréable de nous réunir. Maintenant, instinctivement, comme obéissant à un magnétisme, nous allons où il est. Le premier soir où nous nous rencontrons autour du feu, nous nous regardons avec presque de l'étonnement, comme si nous nous retrouvions après une longue absence. Les

marques qu'a laissées sur notre visage le pas surnois de la vie, nous les découvrons tout à coup. Il nous semble que nos paroles sont la suite d'une conversation que nous avons interrompue l'an passé, le soir du dernier feu. Et de même que, dans certains lieux, une église, une chambre de malade, notre voix se fait malgré nous différente, de même, devant la cheminée, elle prend un autre son, tandis que nos regards deviennent méditatifs et penchés.

PAUL FAURE.

Composition.

(Garçons). Les différentes manières de servir sa patrie.

(Filles). Ce que nous disent la croix blanche et la croix rouge.

Arithmétique. (Garçons.)

1. Un éleveur a 18 têtes de bétail pesant 280 kg. l'une dans l'autre. La consommation du fourrage est de 15,55 kg. par 100 kg. de poids vivant de bétail. Quelle étendue de terrain faudra-t-il cultiver pour nourrir ce bétail pendant 150 jours si chaque ha. donne deux coupes, la première de 35 800 kg., la deuxième les 0,6 de la première.
Rép. : 2,0524 ha.

2. Une personne a acheté pour le prix total de 7800 fr. une pièce de terre de 2 ha. 70 a. Elle la partage en trois lots. Le premier est le $\frac{1}{3}$ du tout, le deuxième a 20 a. de moins que la moitié du premier ; le troisième le reste. Le premier lot est vendu 3000 fr. l'ha. et le deuxième 35 centimes le m². On demande combien il faut vendre l'are du troisième pour réaliser un bénéfice de 25 % sur le tout ?
Rép. : 39 fr. 84.

3. Dans une année, un ouvrier a déduit de ce qu'il a gagné 325 fr. pour son combustible. Sa nourriture a absorbé les $\frac{2}{5}$ du reste. La dépense pour les vêtements s'est élevée aux $\frac{3}{7}$ du nouveau reste et les dépenses diverses ont été des $\frac{5}{40}$ de ce qui lui restait après l'achat du combustible. Il a pu économiser 885 francs. Quel a été son gain pendant cette année ?
Rép. : 4000 fr.

Filles.

1. Une personne achète trois sortes de drap, la première à raison de 12 m. pour 216 fr., la deuxième à raison de 9 m. pour 216 fr. et la troisième à raison de 8 m. pour 208 fr. Elle dépense en tout 1836 fr. en achetant une quantité égale de chaque sorte. Combien de mètres a-t-elle acheté en tout ?
Rép. : 81 m.

2. Deux ballots contiennent chacun 8 pièces de toile de 58,6 m. Le premier contient en outre cinq pièces de calicot, chacune de 65,4 m., et le deuxième sept pièces de calicot de même qualité et mesurant ensemble 334,6 m. Le premier ballot est estimé 1759 fr. 01 et le deuxième 1770 fr. 41. Quel est le prix du mètre de toile et celui du mètre de calicot ?
Rép. : 2 fr. 705 ; 1 fr. 50.

3. Une personne fait trois spéculations. Dans la première, sa fortune augmente de $\frac{2}{7}$; dans la deuxième, elle diminue des $\frac{3}{8}$ de ce qu'elle était devenue et, dans la troisième, il y a une augmentation des $\frac{4}{9}$. Cette personne possède alors 64 350 fr. Combien possédait-elle d'abord ?
Rép. : 65 440 fr.

(Communiqué par M. Ulysse Briod.)

EXERCICE D'OBSERVATION

La pomme de terre.

Matériel. — Faire apporter une pomme de terre par chaque enfant. Gravures, dessins représentant un pied de pomme de terre. Pommes de terre cuites. Fécule de pomme de terre.

Faire comparer toutes les pommes de terre apportées par les enfants. Couleurs : rougeâtres, jaunâtres, grises. Formes : allongées ou rondes, unies ou bosselées. Grosseurs : très variables.

Que voyez-vous sur chacune de vos pommes de terre ? — Des petits enfoncements. Ils s'appellent : les yeux. Que sort-il de quelques-uns de ces yeux ? — Une petite tige blanchâtre. Elle grandira et pourra donner une plante tout entière si on met dans la terre le morceau de pomme de terre ayant cet œil. Lorsque des jeunes pousses se développent ainsi, on dit que la pomme de terre germe, cela arrive à la fin de l'hiver. Grattons la pomme de terre avec l'ongle, qu'arrive-t-il ? — Nous enlevons une peau fine qui recouvre toute la pomme de terre. Coupons une pomme de terre, que voyons-nous ? — Qu'elle est formée d'une chair blanche (ou jaune, ou rose). Touchons-la. — Notre doigt est humide ; la pomme de terre contient de l'eau.

Voici une pomme de terre cuite. Essayons d'enlever la peau. — Elle se détache facilement. Touchons sa chair. Elle est molle, s'écrase aisément. Goûtons la pomme de terre. — Elle est farineuse.

Montrer une gravure représentant un pied de pomme de terre. Où sont attachées les pommes de terre que nous mangeons ? — Après des tiges qui restent sous la terre. Que voit-on dépasser la terre ? — D'autres tiges qui portent des feuilles, des fleurs, puis des fruits. Comment sont les feuilles ? — Grandes, dentelées, brillantes, d'un beau vert foncé. Comment sont disposées les fleurs ? — En groupes. Chaque fleur est formée de cinq pétales blancs et mauves. Au milieu de la fleur, nous voyons une masse jaune, plus large en bas, d'où sort une petite tige verdâtre. Le fruit donné par cette fleur est une petite boule verte de la grosseur d'une cerise.

La pomme de terre est très employée dans l'alimentation ; écrasée, elle sert à faire une farine : la fécule (en montrer). *(Journal des instituteurs.)*

VOCABULAIRE (*Degré moyen.*)

XI. Les mots qui ont un circonflexe.

REMARQUE. Parmi les fautes dues à l'oubli d'accents ou à leur emploi abusif, celles dues au circonflexe forment un groupe important. Il ne s'agit pas ici d'une leçon sur la signification de ce signe (nous supposons ce point acquis), mais d'une simple récapitulation de mots dans lesquels il est utilisé.

I. Les élèves chercheront dans leur vocabulaire de l'année tous les mots qui ont un circonflexe. L'objet de la leçon consistera à classer ces mots et à faire si possible quelques remarques générales. Les mots seront copiés et appris.

Il y aura des *noms* ; par exemple, dans la ville : le bâtiment, le château, le théâtre, l'hôtel, l'hôpital, etc. — Dans la maison : la fenêtre, le bûcher, etc. —

Dans la cuisine et l'alimentation : la poêle, la râpe, le diner, le goûter, le gâteau, le rôti, le ragoût, la pâte. — Dans la forêt : le chêne, le hêtre, le frêne, le châtaignier, le cône, etc., etc.

Il y aura beaucoup de *qualificatifs* et des *verbes* dont la liste variera suivant l'année du programme. On trouvera aussi quelques *mots invariables* : bientôt, aussitôt, tantôt, même, grâce à.

II. Nous ferons les remarques suivantes :

1^o Prennent un circonflexe : a) les *qualificatifs en âtre* : grisâtre, rougeâtre, verdâtre, acariâtre, etc.

b) les *verbes en aître et oître*, comme connaître, paraître, croître, etc., etc.

c) tous les *verbes au passé simple, première et deuxième personnes du pluriel* ; nous passâmes, vous fûtes, nous vîmes, vous courûtes.

2^o Quelques mots ont un circonflexe, mais non pas tous les mots de la famille : la côte, le coteau, le cône, le conifère, conique ; puis ceux qui ont gardé l'*s primitif* : la forêt, le forestier ; l'hôpital, hospitaliser ; arrêter, l'arrestation ; la pâte, la pastille ; le vêtement, la veste, etc. De même : connaître, il connaît ; mais : je connais, nous connaissons, etc.

III. Les mots dans lesquels les élèves mettent par erreur des circonflexes sont nombreux. Le maître en établira lui-même une liste et les fera répéter souvent. Il n'y a pas avantage à ce que les élèves copient cette liste en opposition à l'autre, car il s'établirait facilement une confusion entre elles.

Notons dans ce groupe : le coteau, le bateau, le chalet, le chaton, la graine, la maturité, la hache, hacher, la cime, etc.

IV. a) EXERCICE ORAL. — Indiquez dans les phrases suivantes les mots qui ont un circonflexe :

L'anémone sylvie croît dans les sous-bois et les clairières des forêts de hêtres et de chênes. Elle apparaît aux premiers jours du printemps. Elle renferme dans toutes ses parties un suc âcre et irritant qui empêche le bétail de la brouter.

Le calcaire du Jura est généralement de couleur blanchâtre ou rougeâtre, parfois jaune comme la pierre de Neuchâtel ; celui des Alpes est plutôt foncé, gris noirâtre ou même noir.

b) EXERCICE ÉCRIT. — Ecrire au passé défini, première et deuxième personnes du pluriel :

Arriver à l'école, préparer ses livres, écouter le maître, lire sa leçon, sortir dans la cour, courir avec ses camarades, rentrer en classe.

c) DICTÉE. — *Les forêts du canton de Vaud.*

Le canton de Vaud possède de magnifiques forêts. Les châtaigniers revêtent les pentes de la vallée du Rhône. Sur les coteaux du Gros de Vaud dominent les hêtres et les chênes aux chatons lâches et pendants ; on rencontre aussi côte à côte les érables, les tilleuls, les frênes et tout près brille l'écorce blanchâtre des bouleaux.

D'épaisses forêts de sapins couronnent les crêtes du Jorat ; la mousse croît seule sous ces voûtes profondes, pleines de fraîcheur, où ne pénètre qu'une pâle

lumière. Par ci par là apparaît le chapeau jaunâtre d'un champignon et des cônes écaillés tombent des hautes cimes verdoyantes, tandis que dans les clairières les baies rougeâtres mûrissent au brûlant soleil d'août. J. T.

ARITHMÉTIQUE

Degré moyen.

La tonne.

La tonne (t.) = 1000 kg.

A. CALCUL ORAL.

1. Réduisez en kg. : 3 t. — 4 t. — 8 t. — 10 t. — 7 t. — 63 t. —, etc.
2. Combien y a-t-il de t. dans 2000 kg. ? — 5000 kg. ? — 7000 kg. ? — 30 000 kilog. ? — etc.
3. Calculez, en kg., ce que pèse $\frac{1}{2}$ t. — $\frac{1}{4}$ t. — $\frac{1}{5}$ t. — $\frac{1}{10}$ t. — $\frac{3}{4}$ t. — $\frac{2}{5}$ t. — $\frac{7}{10}$ t. — $\frac{1}{8}$ t. — etc.
4. Exprimez en kg. : 3,4 t. — 5,9 t. — 1,23 t. — 0,96 t. — 1,084 t. — etc.
5. Réduisez en t. : 6500 kg. — 4200 kg. — 2359 kg. — 712 kg. — 84 kg. — 9 kg. — etc.

La tonne vaut 10 quintaux.

6. Combien y a-t-il de q. dans 8 t. — $4\frac{1}{2}$ t. — 56 t. — 90 t. — 423 t. ? etc.
7. Réduisez en t. : 40 q. — 100 q. — 90 q. — 2000 q. — 23 q. — 75 q. — 4 q., etc.

B. CALCUL ÉCRIT.

1. Un bœuf pèse 873 kg. Combien lui manque-t-il de kg. pour peser une tonne ? (R. 127 kg.)
2. Un wagon contient 10 t. de houille. On en prend 2 chars, l'un de 2450 kg. et l'autre de 2561 kg. Combien doit-il rester de kg. de houille dans le wagon ? (R. 4989 kg.)

Garçons seulement. — Géométrie. — 3. Quelle est l'arête d'un cube dont la surface totale est de 6144 cm².

3. Jules doit livrer 3 t. de pommes de terre. Il a déjà fourni 24 sacs de 95 kg. chacun. Combien lui reste-t-il de kg. de pommes de terre à livrer ? (R. 720 kg.)

4. Une machine consomme 8 q. de charbon par jour. Combien cela fait-il de t. en une année ? (R. 292 t.)

5. La t. de fromage vaut fr. 4200. Combien payera-t-on pour un envoi de 7,5 q. ? (R. fr. 3150.)

6. J'ai reçu fr. 204 pour 2 chars de paille contenant chacun 85 gerbes de 10 kg. Quel est le prix de la t. de paille ? (R. fr. 120.) F. M.

MATÉRIAUX POUR L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

Georges Clemenceau (*Suite et fin*).

V

Aux élections générales de 1893, M. Clemenceau, attaqué, calomnié, ne fut pas réélu. Ses adversaires le crurent terrassé. Mais lui, résolument, se mit à écrire, puisque c'était l'unique moyen qu'il eût désormais de continuer son action sur les hommes. Personne ne l'entendit se plaindre. Le lendemain même

de son échec, assis à sa table de travail, au milieu de ses livres, il s'était fait écrivain. « Son premier article, superbe de sérénité, de foi, d'ardeur, paraissait quarante-huit heures plus tard. »

Clemenceau a tous les courages, courage physique et courage moral. Sur le front, pendant la guerre, sa bravoure était légendaire.

Personne ne s'est battu avec plus d'aplomb pour ses opinions. *Il ne craint pas les coups.* Il sourit des faibles qui voudraient bien voir leur opinion l'emporter, mais qui n'ont pas le courage de combattre pour la faire triompher. *Pour gagner une bataille, il faut la livrer !* leur crie-t-il ; et il ajoute : *Les gens victorienx sont ceux qui se battent !* Ces deux formules expressives caractérisent bien son énergie et son courage. Homme de combat redoutable, soit à la tribune de la Chambre, soit comme journaliste, Clemenceau s'est attiré des haines souvent terribles. Mais rien ne l'a jamais fait ni reculer, ni biaiser.

C'est ainsi qu'en 1917 il fut l'un des premiers à dénoncer les traîtres qui s'ingéniaient à démoraliser l'armée et la nation et les lâches qui les laissaient accomplir cette odieuse besogne. En se dressant contre ces manœuvres défaitistes, Clemenceau rendit courage à la France et c'est à la suite de cette campagne que l'opinion publique le porta au pouvoir.

Il serait facile de multiplier les preuves du courage de M. Clemenceau. Nous n'en citerons plus qu'une. Elle se rattache au temps (1906-1909) où il était ministre de l'Intérieur.

Une grève éclate dans le Nord et prend une tournure grave. Des violences sont à craindre. On conseille à Clemenceau d'envoyer des troupes pour éviter le désordre. Mais il veut tâcher d'empêcher les violences et il s'offre seul aux colères de la multitude. Il veut dire lui-même aux mineurs qu'il ne dépend que d'eux d'éviter la présence des soldats. Il est donc venu à Sens, sans escorte, causer avec les ouvriers.

Mais on lui téléphone qu'à Denain la surexcitation devient tout à fait inquiétante et que, armés de matraques, les grévistes commencent à être menaçants. Il y court. Il harangue les mineurs et s'efforce de les apaiser. Rien n'y fait. Alors il leur annonce que dans un instant il ira s'entretenir à la gare avec leurs délégués.

Pour cela il faut traverser la place. Ce n'est qu'une épaisse fourmilière de gens furieux. Les autorités s'efforcent de le faire renoncer à son projet. Tout est à craindre. Mais Clemenceau répond simplement : « J'ai promis. J'irai. »

Voici comment M. Georges Lecomte raconte la scène : « Alors, calme, les mains dans ses poches, le regard assuré, il descend tout seul au milieu de cette foule vociférante, hérissée de gourdins brandis et de poings qui menacent. Il n'a toléré personne autour de lui. Il fait lui-même sa trouée. C'est son courage tranquille qui lui conquiert son chemin. Très maître de lui, sans même serrer la mâchoire, il avance à pas lents. A ce moment, il suffisait d'une soudaine violence d'alcoolique ou d'impulsif pour que Clemenceau fût assommé ou fait prisonnier ! Mais il ne bronche pas. Son assurance sans provocation impose le respect. Les grévistes n'abattent ni les mains, ni les bâtons sur lui. Il passe. Il arrive indemne. Il peut aller parler raison aux représentants de ces exaltés. »

VI

M. Clemenceau a la passion de la vérité. Sa loyauté, sa franchise, sa sincérité sont parfaites. Il a lutté toute sa vie pour la justice. Il a joué un rôle de premier plan dans l'Affaire Dreyfus. En 1898, un grand journal se fonde : l'*Aurore*. Le directeur demande à Clemenceau d'y écrire chaque jour le premier article. C'est alors qu'on commence à parler d'une brochure de Bernard Lazare qui insinue que le capitaine Dreyfus, récemment condamné pour trahison, n'aurait pas été jugé selon les règles du droit. Clemenceau voit cette petite agitation avec indifférence. Il a foi dans les chefs de l'armée et il estime que pour qu'un officier ait été condamné par ses pairs, il a fallu que son crime soit certain. Aussi quand le directeur de l'*Aurore* lui dit que Bernard Lazare est parmi les collaborateurs, Clemenceau s'écrie : « J'espère qu'il ne va pas nous embêter avec son histoire de Dreyfus ! » Mais peu à peu des doutes lui viennent ; il se renseigne, il étudie « l'affaire » et il arrive à la conviction que Dreyfus est innocent. Alors il ne vit plus que pour la justice. Et il sort ennobli et grandi de cette longue et terrible lutte.

Pour Clemenceau, la liberté ne se sépare pas de la justice et de la vérité. Tout jeune déjà il luttait pour la liberté et son attitude courageuse le faisait emprisonner par l'Empire. Il voit dans la liberté la condition même du progrès humain. Il l'a défendue envers et contre tous, aussi bien contre ses amis que contre ses adversaires : « Je crois, dit-il un jour à ses amis, que l'histoire de la Révolution enseigne que la violence exercée par le parti de la liberté finit toujours par se retourner contre la liberté. » Et un autre jour il leur crie : « Quant à moi, je vous le déclare nettement et sans arrière-pensée : s'il pouvait y avoir un conflit entre la République et la liberté, c'est la République qui aurait tort et à la liberté que je donnerais raison. »

VII

Clemenceau est fidèle. En 1871, il signe l'émouvante protestation de fidélité à l'Alsace-Lorraine. Serment solennel, qui engage toute sa vie, qu'il n'a jamais oublié, qu'il a tenu. C'est toujours le cœur serré qu'il retournait là-bas. Et lorsque, sans avoir le temps de s'y arrêter, il traversait en chemin de fer, au retour de sa cure annuelle à Carlsbad, les pays annexés, il se faisait réveiller au petit jour pour saluer silencieusement les bourgs, les villes sous le joug et, d'aussi loin qu'il pouvait l'apercevoir, la flèche de la cathédrale de Strasbourg.

VIII

Clemenceau est un grand patriote. Toute son activité de journaliste, de parlementaire et de ministre est imprégnée de patriotisme clairvoyant. Il a toujours eu vivace le souci de la défense nationale. Il fut l'un des premiers en France à dénoncer le péril allemand. Et si la France a pu résister à l'agression de 1914, si son manque de préparation à la guerre n'a pas été jusqu'au désastre, c'est en partie à Clemenceau qu'elle le doit.

Clemenceau était renseigné et perspicace. Il connaissait l'état d'esprit de l'Allemagne. Quand il voit l'empire faire des armements formidables, il ne doute plus de sa volonté d'attaquer. Alors il entreprend dans son journal l'*Homme libre*, une campagne admirable et couronnée de succès pour la loi de trois ans, seul moyen de sauver la patrie de l'agression prochaine. Beaucoup de ses amis

politiques reculent devant cette mesure impopulaire. Mais lui va de l'avant, éloquent, persuasif, jamais lassé. « Clemenceau y met toute son âme. Il se rend compte que c'est vraiment la vie et l'avenir de la France qui sont en jeu. Chaque matin anxieux, frémissant, torturé, il insiste. Ses paroles retentissent comme des appels aux armes. On y sent vibrer l'émotion de ses souvenirs et de ses espérances. Il ne veut pas que le parlement se leurre et cache le péril à la nation. Sans s'inquiéter du discrédit qui le menace dans certain milieu politique, il met son honneur à la prévenir... »

« Homme d'Etat pratique en même temps que poète, il parle au cœur de la nation, il combat l'erreur avec des arguments serrés, des faits précis. Il répond victorieusement à toutes les objections, il dénonce l'hypocrisie des fausses sécurités, il rudoie la veulerie et l'inclairvoyance de l'égoïsme électoral. »

Le voici maintenant pendant la guerre : « Dès le premier jour il est sur la brèche. De sa parole enflammée, il soutient les courages, il crie sa reconnaissance, il cherche à animer tout le monde de son feu sacré.

» Les négligences et les imprévisions l'exaspèrent. Avec quel douloureux accent il les signale ! Trop ombrageuse au début, la censure taillade et supprime ses articles. Il s'en indigne. Ne comprend-on pas qu'il ne veut que servir, éviter les gaspillages et l'incurie meurtrière, mettre en garde contre la sottise infatuée de certains fonctionnaires — militaires ou civils — absurdes, désordonnés, nonchalants, et épargner à la France, en ces heures critiques, la révolte des mères et des femmes qu'exaspère le scandale des embuscades ? »

Par protestation, il fait de son *Homme libre* l'*Homme enchaîné* et il lutte magnifiquement pendant trois années : « Du matin au soir, passionnément, il ne pense qu'à la patrie et à son salut. »

IX

Clemenceau enfin aime la campagne. Il y est né ; il y a passé son enfance et sa première jeunesse. Il aime les paysans ; il les connaît ; il respecte leur labeur. Il aime la nature : « Ma joie, dit-il dans l'un de ses livres, était de courir, de boire le ciel, le vent, la pluie, le soleil, de m'enivrer des senteurs de l'herbe, de m'émerveiller au spectacle de la terre. »

Grand patriote, passionné de vérité, de liberté et de justice, maître de lui-même, homme de travail, d'énergie et de courage, Georges Clemenceau est une belle figure. Il est digne de servir de modèle à nos futurs citoyens.

(D'après le livre de Georges Lecomte, *Clemenceau*.)

PENSÉE

Que l'on ne prétende pas que l'école ne doit enseigner que le savoir incontesté et que ce qui est matière à controverse n'est point de son ressort. Cette solution interdit l'éducation et stérilise l'enseignement, car dès qu'on veut faire servir le savoir à quelque chose de moral ou de social, on met le pied sur le terrain des opinions contestées. Une telle neutralité implique l'abstention de l'éducateur ; or c'est la personne de l'éducateur qui élève ; celui-ci agit à proportion qu'il se communique et se donne, qu'il énonce ce qu'il croit et ce dont il vit et qu'on sent une âme, un caractère en lui.

E. DÉVAUD.

DÉCRET

du 27 janvier 1920

accordant un *supplément d'allocation* de renchérissement de la vie au personnel enseignant des collèges communaux et des écoles primaires pour 1919.

Le GRAND CONSEIL du canton de Vaud,

Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat,

DÉCRÈTE :

Article premier. Il est accordé, pour 1919, au personnel enseignant des collèges communaux et des écoles primaires en fonctions des suppléments d'allocations de renchérissement de la vie dont le montant est fixé comme suit :

	Mariés	Célibataires avec ou sans charges de famille
a) à Lausanne	Fr. 500.—	Fr. 335.—
b) dans les autres localités »	400.—	275.—

Ces suppléments d'allocations seront avancés par l'Etat avant le 15 février 1920. Ils seront remboursés par les communes avant le 30 juin 1920, dans les proportions qui seront déterminées par le Conseil d'Etat, en tenant compte de leur situation financière respective.

Après déduction faite du montant des allocations payées par les communes qui ne perçoivent pas d'impôts, la part restant à la charge de l'Etat sera égale au 50 % de l'ensemble des allocations.

Les crédits nécessaires à cette avance sont accordés au Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Article 2. Les maîtres et maîtresses, les instituteurs et institutrices, entrés dans l'enseignement au cours de l'année 1919, reçoivent le supplément calculé au prorata de la durée de service, si cette durée est de trois mois au moins dans l'année.

Ceux qui ont quitté l'enseignement dans le courant de l'année 1919 n'ont pas droit au supplément.

Article 3. Le présent décret n'est pas applicable aux communes qui ont déjà payé un supplément d'allocation pour 1919, à la condition que ce supplément soit équivalent aux chiffres indiqués à l'art. 1^{er}.

Article 4. Le Conseil d'Etat est chargé de prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de ce décret qui entre immédiatement en vigueur. Il statuera sur toute réclamation ou contestation qui pourrait être soulevée.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 27 janvier 1920.

Le président du Grand Conseil :
(Signé) P. MAILLEFER.

P. le secrétaire :
(Signé) V. Post.

Société Pédagogique Vaudoise.

La cotisation de l'année 1920 sera prise en remboursement, par fr. 12, vers le 15 février. Les non abonnés à l'*Educateur* auront à payer en plus 50 cent. de cotisation à la Romande.

Le Comité.

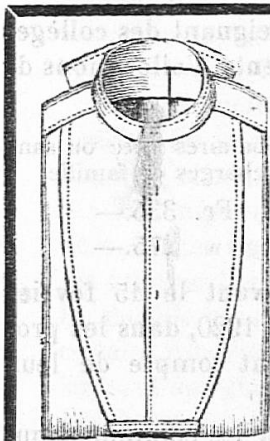
Cours d'Écriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21^{me} édition.

Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les papeteries et chez Bollinger-Frey, Bâle



CH. DODILLE — RUE —
HALDIMAND 11

CHEMISES :—: COLS

Trousseaux complets
pour Messieurs.



CHAUSSURES

à prix réduits

- Bottines américaines box ou cheveau pour messieurs, N^{os} 40 à 46, à Fr. 27.75
- Pour dames, N^{os} 36 à 42 25.75
- Socques pour hommes, N^{os} 40 à 48 9.75
- Socques fourrées pour dames, N^{os} 36 à 42 8.75
- Babouches lisières, semelle cuir, N^{os} 36 à 42 8.75
- Caoutchoucs pour dames, N^{os} 36 à 42 6.75
- Pantoufles montantes feutre ou velours brun, semelle feutre et cuir, chiquet, N^{os} 36 à 42 13.75

Envoi contre remboursement

à choix. — Echanges

AU CHAT BOTTÉ

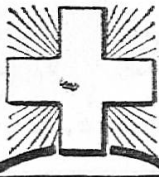
LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 7.



LAUSANNE, 14 février 1920.

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 4 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



LIBRAIRIES PAYOT & C^{IE}

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux

Ouvrages d'Apiculture

« En dehors de l'agriculture, disait récemment un auteur, on ne saurait rien construire de solide, économiquement, socialement et moralement. Le monde a faim; la vie coûte trop cher; l'équilibre social est rompu. » Si tout le monde ne peut pas faire de l'agriculture en grand, il est possible à tous ceux qui ont un jardin de donner un bon exemple et de se créer de petites sources de bénéfices en pratiquant de petits élevages, tels que celui de l'abeille. Il n'est pas d'occupation plus saine et en même temps plus rémunératrice. « Aucune occupation rurale, dit le célèbre apiculteur Bertrand, n'est mieux à la portée de tous que la culture des abeilles. L'espace nécessaire pour placer quelques ruches suffit, et si les abeilles du pauvre vont dans les champs du voisin riche s'emparer du nectar de ses fleurs, elles lui donnent une large compensation en fécondant celles qu'elles visitent. »

Voici donc quelques livres d'apiculture pratique :

L'Abeille et la Ruche, par *L.-L. Langstroth*. Ouvrage traduit et complété par Charles Dadant et C.-P. Dadant, avec 262 illustrations. Relié toile Fr. 10.—

La Conduite du Rucher, par *Ed. Bertrand*. (Calendrier de l'apiculteur avec 3 planches et 99 figures. XI^e édition.) Fr. 4.—

La Cire, son histoire, sa production, ses falsifications et sa valeur commerciale, par *T. W. Cowan*, avec 17 planches et 37 figures Fr. 4.—

La Ruche Dadant modifiée ou Dadant-Blatt, par *Ed. Bertrand*, avec 18 figures Fr. 1.—